

Montréal, le 4 mars 2022

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Yves Fréchette
Hydro-Québec– Affaires juridiques
75, boul. René-Lévesque Ouest, 4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**OBJET : Demande du Transporteur de modification des tarifs et conditions des services de transport pour les années 2021 et 2022
Dossier R-4167-2021 - Volet 2**

Maître Fréchette,

La Régie de l'énergie (la Régie) a bien reçu votre courriel du 3 mars 2022 par lequel vous requérez un délai jusqu'au 8 mars 2022 à 16h pour permettre au Transporteur de déposer ses commentaires globaux aux contestations des intervenants dans le dossier mentionné en titre.

Compte-tenu des motifs invoqués, la Régie accorde au Transporteur le délai demandé et attendra donc ces commentaires au plus tard à **16h le 8 mars 2022**.

Concernant le délai demandé par la firme Optimum Actuaires & conseillers pour le dépôt de son rapport et par le Transporteur pour adresser ses DDR sur ce rapport, la Régie précisera ultérieurement si des ajustements doivent être apportés.

Veillez agréer, Maître Fréchette, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
NL/nl